



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Table des matières :

PREAMBULE	2
FONCTIONNEMENT	3
I. Les dépenses totales	3
1-1. Dépenses de gestion des ordures ménagères résiduelles.....	4
1-1.1. Résultats jusqu'en 2019	4
1-1.2. Dépenses de gestion des OMR - Orientations pour 2020 et les années suivantes.....	8
1-2. Les dépenses de traitement de la déchetterie.....	9
1-2.1. Résultats jusqu'en 2018	9
1-2.2. Evolution et orientations pour 2020	10
1-3. Les charges générales.....	11
1-3.1. Résultats jusqu'en 2019	11
1-3.2. Evolution et orientations pour 2020	11
1-4. Structure des effectifs et dépenses en personnel	12
1-4.1. Structure des effectifs.....	12
1-4.1. Charges de personnel	12
II. Les Recettes totales	13
III. Analyse de la dette	14
INVESTISSEMENTS.....	15
I. Travaux de restructuration du grenouillet	15
1-1. Rappel de l'historique.....	15
1-2. Bilan de l'année 2019	15
II. Autres investissements	15
CONCLUSION GENERALE	16

PREAMBULE

Le « débat d'orientation budgétaire » (DOB) est imposé par la loi 92-125 du 6 février 1992 (article L2312-1 du CGCT). Il doit se tenir dans la période de deux mois précédant le vote du budget.

Le présent document a été établi selon le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Il intègre également les nouvelles dispositions introduites par la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Il permet de préparer dans les meilleures conditions le vote du budget en abordant les grandes orientations qui caractériseront ce budget.

Il convient de noter que l'année 2019 a été marquée par plusieurs événements majeurs qui ont directement impacté le mode de fonctionnement et les dépenses du syndicat :

- Mise en service des nouvelles installations au 1^{er} août avec arrêt des prestations de transfert des OMr assurées par Véolia
- Recrutement d'un agent supplémentaire pour assurer le fonctionnement du quai de transfert dans sa nouvelle configuration à compter de cette même date
- Renouvellement du marché de traitement des OMr avec une augmentation de l'ordre de 40 % des coût de traitement à compter du 1^{er} juillet 2019

FUNCTIONNEMENT

I. LES DEPENSES TOTALES

Les dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) extraites des comptes administratifs des cinq dernières années sont présentées dans le tableau ci-dessous (le CA 2019 sera soumis à l'approbation du prochain comité syndical).

La ligne « dépenses corrigées » réintègre dans le bon exercice les dépenses dont le paiement a pu être effectué lors d'un autre exercice ou bien écarte certaines dépenses particulières correspondant à des situations exceptionnelles qui sont compensées par des recettes.

Cette année la correction est minime et correspond au remboursement partiel du traitement indiciaire d'un agent du Syndicat en arrêt de travail (accident du travail) par l'assurance des risques statutaires.

	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES TOTALES	3 518 343	3 554 377	3 747 641	3 994 371	4 618 448
DEPENSES CORRIGÉES	3 493 355	3 516 048	3 696 541	3 976 880	4 615 518

On constate que les dépenses ont augmentées significativement par rapport à 2018 : + 10,06 % en raison notamment de la forte augmentation des coûts de traitement des OMR sur la deuxième moitié de l'année (nouveau contrat avec Suez). Cette évolution était cependant prévue au BP 2019.

Le montant total des dépenses reste inférieur aux estimations du BP 2019 qui tablait sur une plus forte augmentation des tonnages d'OMR à traiter que celle observée et conduira donc à un CA 2019 excédentaire.

Le tableau ci-dessous montre la forte hausse sur le poste de gestion des OMR qui impacte significativement l'ensemble des dépenses. Les autres dépenses augmentent également mais nous allons revenir plus en détail sur ces observations et leurs explications sachant que l'année 2019 a été marquée par la mise en service des nouvelles installations.

DETAIL DES DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2018-2019	
GESTION DES OMR	2 631 570	2 603 029	2 725 044	3 118 467	3 699 287	580 820	+18,63 %
AUTRES DEPENSES	860 252	913 019	971 497	858 413	916 231	57 818	+ 6,74 %

1-1. DEPENSES DE GESTION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

1-1.1. RESULTATS JUSQU'EN 2019

Suite à la fermeture de la déchetterie professionnelle, le site n'accueille plus les fermentescibles professionnels : depuis 2018 il n'y a donc plus de correction à apporter aux dépenses de gestion des OMR. Afin de permettre des comparaisons avec les années précédentes le format du tableau a cependant été conservé. Il est présenté ci-dessous.

	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES GLOBALES DE GESTION DES OMR INTEGRANT LES FERMENTESCIBLES PROFESSIONNELS	2 631 570	2 603 029	2 725 044	3 118 467	3 699 287
DEPENSES DE GESTION DES OMR	2 629 258	2 599 721	2 723 213	3 118 467	3 699 287

Les dépenses de gestion des OMR montrent une hausse de +18,63 % entre 2018 et 2019.

On rappelle que la gestion des OMR regroupe les opérations de transfert (sauf pour COTELUB), de transport et de traitement.

Le tableau ci-après détaille les dépenses correspondantes.

€ TTC	2015	2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2018-2019	
TRANSFERT	193 991	196 070	220 144	241 324	193 468	-47 856	- 19,83%
TRANSPORT	210 654	207 422	212 727	241 464	269 376	27 913	+11,56%
TRAITEMENT	2 224 614	2 196 229	2 290 341	2 635 679	3 236 443	600 764	+22,79%
TOTAUX	2 629 258	2 599 721	2 723 213	3 118 467	3 699 287	580 820	18,63%

En commençant par le poste de dépense principal, c'est-à-dire le traitement, on observe une hausse de +22,79 % qui découle essentiellement de l'augmentation du coût de traitement à compter du 1^{er} juillet (+ 39,90 %) conjuguée à une légère augmentation des tonnages (+0,71 %).

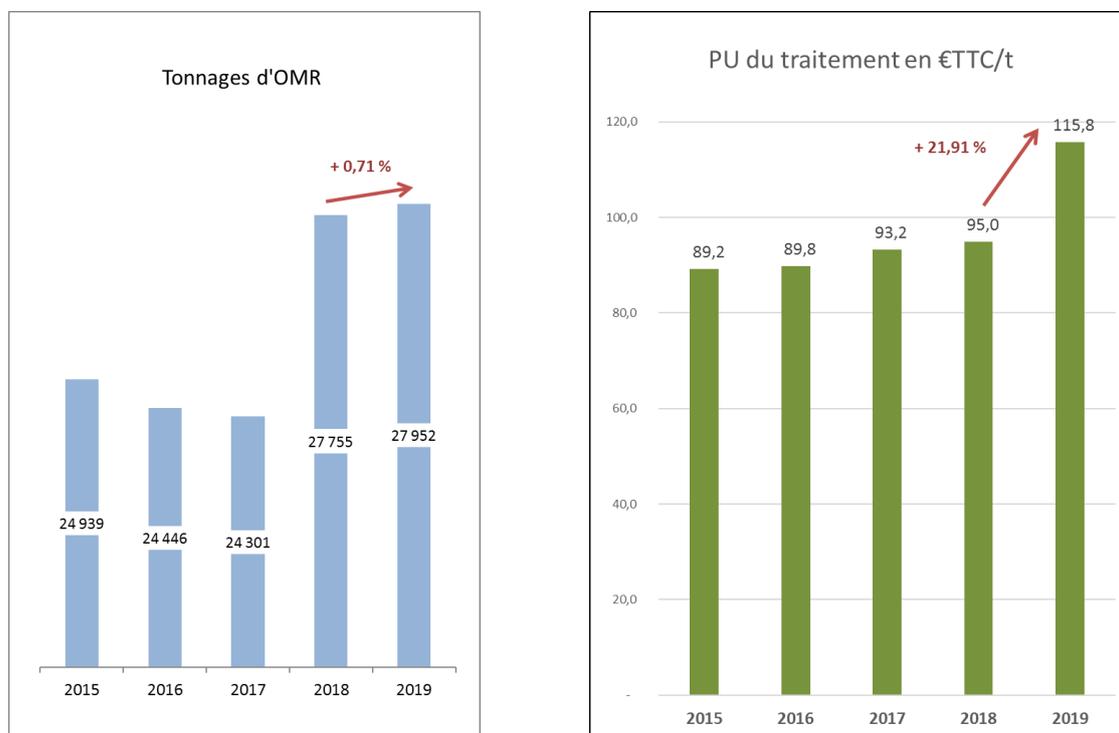
Le renouvellement du marché de transport et l'augmentation des tonnages ont aussi entraîné l'augmentation des dépenses liées au transport (+ 11,56 %).

Enfin le transfert sur le site du Grenouillet (qui ne concerne pas COTELUB) affiche à l'inverse une baisse de - 19,83 % en raison des modifications du mode d'exploitation liées à la mise en service des nouvelles installations (arrêt du marché de prestations Véolia).

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des paramètres impactant les dépenses de traitement des OMR.

On observe que le prix unitaire de traitement augmente donc de façon très importante (+21,91%).

Le tonnage total pris en charge par le SIECEUTOM s'est stabilisé malgré une augmentation des tonnages de COTELUB en raison des apports des nouvelles communes à compter du 1^{er} juillet 2019 (Cadenet et Cucuron)



Production moyenne d'OMR/habitant : (population retenue pour le calcul : pop. ajustée)

Les ratios habituels de production d'OMR et de coût ramené à l'habitant sont présentés par les tableaux ci-après pour un habitant moyen du syndicat. Après une forte hausse en 2018, la production d'OMR par habitant est significativement redescendue en 2019.

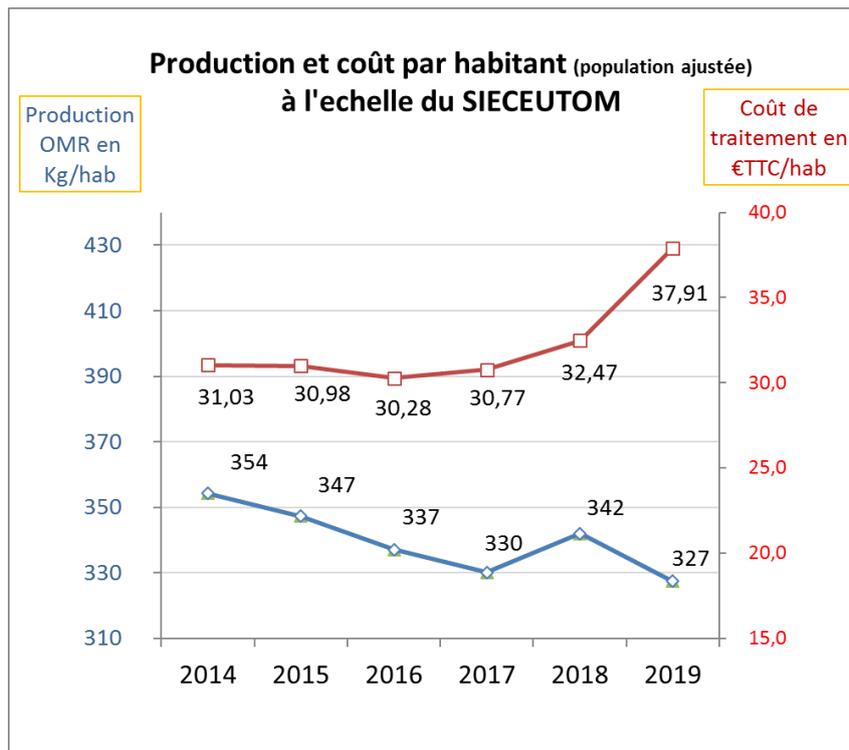
OMR	2015	2016	2017	2018	2019
PROD. KG/HAB.	347	337	330	342	327

Coût moyen du traitement par habitant :

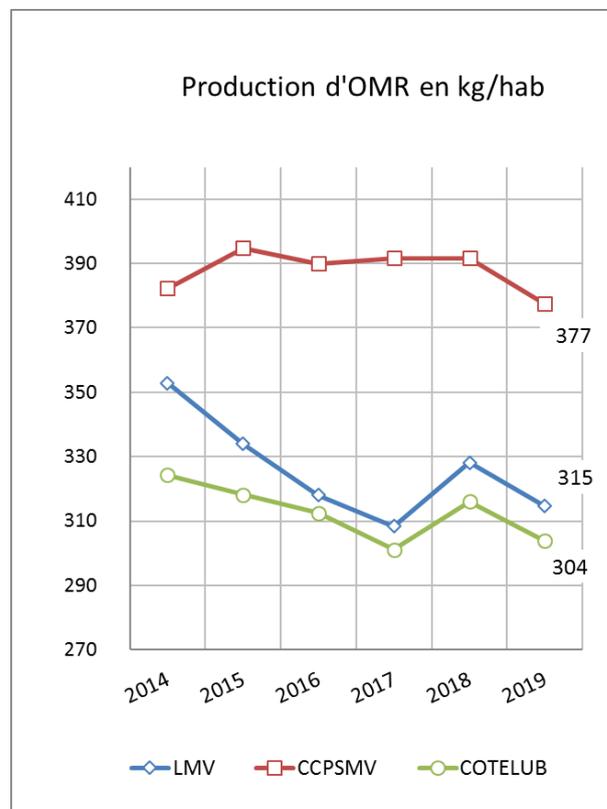
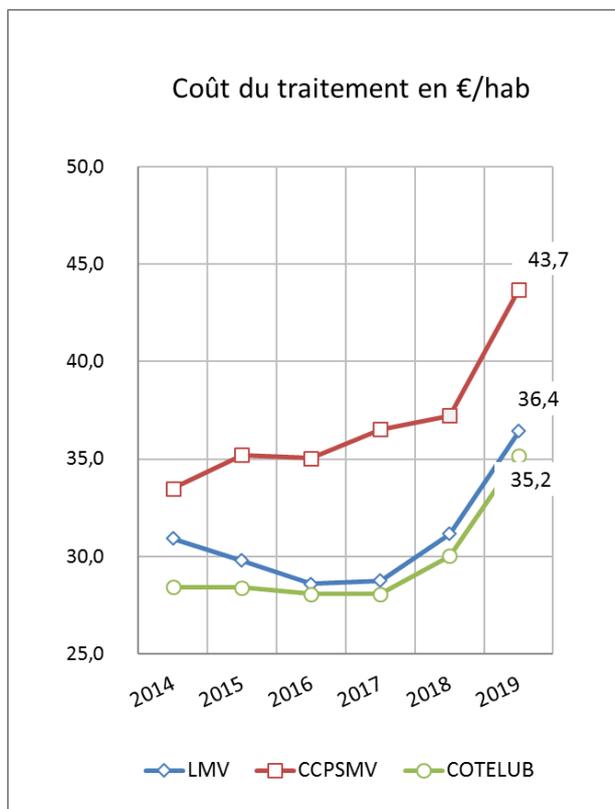
Compte tenu de l'augmentation des coûts de traitement à la tonne évoquée précédemment, on observe logiquement une hausse importante du coût par habitant malgré la baisse de production.

Traitement	2015	2016	2017	2018	2019
€TTC/HAB.	30,98	30,28	30,77	32,5	37,9

Ces résultats sont regroupés sur le graphique ci-dessous.



Les ratios relatifs aux différentes communautés adhérentes sont portés sur les graphiques qui suivent.



Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour les communautés adhérentes selon les clés des statuts (mutualisation des coûts de transport)

LMV

€ TTC	2015	2016	2017	2018	2019
TRANSFERT	122 891	124 208	136 836	159 033	128 812
TRANSPORT	101 200	99 648	98 873	122 264	133 030
TRAITEMENT	992 610	963 469	1 009 905	1 293 381	1 552 259
TOTAUX	1 216 701	1 187 325	1 245 615	1 574 678	1 814 102
TONNAGES	11 128	10 724	10 833*	13 619 *	13 406

* Yc Robion

CCPSMV

€ TTC	2015	2016	2017	2018	2019
TRANSFERT	71 100	71 862	83 308	82 291	64 656
TRANSPORT	58 551	57 652	60 196	63 265	66 773
TRAITEMENT	720 631	719 156	760 135	783 385	916 052
TOTAUX	850 281	848 671	903 639	928 940	1 047 481
TONNAGES	8 079	8 005	8 154	8 249	7 912

COTELUB

€ TTC	2015	2016	2017	2018	2019
TRANSFERT					
TRANSPORT	50 903	50 122	53 658	55 935	69 573
TRAITEMENT	511 374	513 604	520 301	558 913	768 132
TOTAUX	562 276	563 726	573 959	614 849	837 705
TONNAGES	5 733	5 717	5 581	5 886	6 634

1-1.2 DEPENSES DE GESTION DES OMR - ORIENTATIONS POUR 2020 ET LES ANNEES SUIVANTES

Les dépenses de gestion des OMR en 2020 sont à estimer dans un contexte financier dont les principaux paramètres sont présentés ci-dessous :

- Les économies en matière de coûts d'exploitation du site du Grenouillet qui ont commencé à se faire sentir en 2019 vont se prolonger et s'amplifier sur 2020 (fonctionnement des nouvelles installations sur une année pleine).
- La hausse très significative du prix du traitement (de l'ordre de + 40 %) qui n'a impacté que 6 mois du budget 2019 va se répercuter sur une année pleine à compter de 2020.

Elle résulte des évolutions du marché à l'échelle du département du Vaucluse et aux conséquences du nouvel avenant signé entre le SIDOMRA et Suez qui impacte les tarifs applicables aux collectivités extérieures au SIDOMRA.

- Le taux de TVA qui est de 10% devrait rester à ce niveau,
- Le taux de TGAP sur l'incinération n'a pas évolué en 2019 ni en 2020 mais on peut craindre de nouvelles hausses à compter de 2021

Comme évoqué précédemment le transport et le traitement des OMR des communes de Cadenet et de Cucuron qui ont rejoint COTELUB ont été pris en charge par le SIECEUTOM à compter du 1er juillet 2019. Sur 2020 cela représentera un tonnage supplémentaire de l'ordre de 1 800 tonnes (année pleine).

Pour 2020 les dépenses seront donc à nouveau fortement à la hausse en particulier sur le poste traitement des OMr.

En matière de tonnage l'année 2018 avait été marquée par une forte hausse. Celle de 2019 se traduit par une stabilisation voire une baisse sur certaines collectivités (hors extension de périmètre)

Pour la préparation du BP 2020 on prendra donc en compte les évolutions de tonnages suivantes :

- Sur le territoire de LMV : stabilisation par rapport à 2019
- Sur le territoire de COTELUB : augmentation liée aux nouvelles communes sur une année pleine (+ 17%)
- Sur CCPSMV : très faible hausse (+1 %)

Sur l'ensemble du territoire on table donc sur une hausse des tonnages d'OMR à traiter de l'ordre de 5 % en intégrant les singularités et la marge de sécurité de 1%.

1-2. LES DEPENSES DE TRAITEMENT DE LA DECHETTERIE

1-2.1. RESULTATS JUSQU'EN 2018

Le fonctionnement de cette partie de l'installation a évolué de façon importante sur 2019 en raison de l'avancement des travaux et de la mise en service des nouveaux équipements :

- Durant le premier semestre 2019 l'activité déchetterie a été assurée sur les nouveaux quais « provisoires » construits pour assurer la continuité de service. Cela a conduit à un fonctionnement sans compactage de la collecte sélective et donc à des surcoûts de transport.
- A partir de septembre 2019 et suite au démarrage effectif de la nouvelle installation, le compactage des emballages ménagers de LMV et CCPSMV a repris progressivement.

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des déchets réceptionnés ont donc été directement impactées par ces évolutions. Elles sont regroupées dans le tableau suivant :

Année	2018	2019
Dép. totales	653 466	687 874

Ventilation des dépenses	2018	2019
Ensemble des prestations déléguées à des sociétés privées + amortissement	564 087	573 960
Salaires et charges	81 717*	77 912
Entretien-réparations	7 662	36 002

Tonnages entrants	2 109	2 135
PU moyen € TTC/t	310	322

* Il a été déduit le remboursement du traitement indiciaire de l'agent du Syndicat en arrêt de travail (accident du travail) par l'assurance des risques statutaires.

On observe une légère hausse des tonnages (+1,22 %).

Dans la nouvelle configuration du site, les dépenses principales sont liées aux coûts de tri/traitement et de transport des emballages ménagers dont l'augmentation est en rapport avec l'évolution des tonnages.

A noter que sur une partie de 2019 le syndicat a encore dû supporter le salaire d'un agent en arrêt maladie et à présent sorti des effectifs, sans pouvoir bénéficier de remboursement du traitement indiciaire par l'assurance des risques statutaires (« *inaptitude à toute fonction* » - état considéré comme consolidé depuis le 20/06/2018 suite à une expertise médicale)

Au final cela se traduit par une dépense à la tonne qui passe en moyenne globale à 322 € TTC/t.

Pour ce qui est de la déchetterie, les apports des déchets traités dans la nouvelle configuration sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Apports en tonnes	2018	2019	Evolution
CARTONS	193	193	0 %
EMB MEN LMV	1 429	1 450	+1,5 %
EMB MEN CCPSMV	487	492	+0,9%
Totaux	2 109	2 135	+1,2 %

On constate que l'ensemble des apports n'augmente que faiblement.

1-2.2. ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2020

Suite à la mise en service des nouvelles installations et à la reprise du compactage on devrait observer une optimisation des coûts de transport de la collecte sélective.

De même le nouveau mode de fonctionnement devrait permettre une optimisation des dépenses salariales affectées au transfert de la CS (mutualisation avec les OMr et mutualisation partielle d'un agent dans le cadre d'une convention entre LMV et le SIECEUTOM)

En parallèle les quais « provisoires » ont été mis à disposition de LMV début janvier 2020. L'ensemble des coûts de transport et de traitement des déchets réceptionnés sur ces quais sont entièrement pris en charge par LMV.

A l'échelle de la déchetterie, nous prévoyons une légère augmentation des apports de collecte sélective pour les deux communautés concernées LMV et CCPSMV, ce qui va se traduire par une augmentation des dépenses de tri et de transport associées.

A noter la chute des cours mondiaux du cartons dont la vente ne génère plus de recette pour le syndicat.

Sur ces bases le BP 2020 tablera sur une stabilisation des dépenses globales par rapport à 2019.

1-3. LES CHARGES GENERALES

1-3.1. RESULTATS JUSQU'EN 2019

La décomposition des charges générales est présentée dans le tableau suivant :

	2015	2016	2017	2018	2019
CHAPITRE 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 759	49 777	45 977	48 760	54 108
CHAPITRE 012: CHARGES DE PERSONNEL (ADMINISTRATIF)	133 220	145 379	139 464	133 284	132 466
CHAPITRE 65: AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ELUS)	9 183	13 141	14 618	11 587	11 745
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES (INTERETS EMPRUNTS)	1 689	1 126	537	39	21 496
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENT)	18 602	34 102	15 770	11 277	11 471
AUTRES	0	0	352	0	0
TOTAUX	211 452	243 524	216 718	204 947	231 286

RAPPEL DEPENSES TOTALES	3 491 823	3 516 048	3 696 541	3 976 880	4 615 518
RATIO CHARGES GENERALES/DEPENSES TOTALES	6,1%	6,9%	5,9%	5,2 %	5,0 %

Le montant total des charges générales augmente principalement en raison des intérêts d'emprunt alors que l'ensemble des autres charges reste globalement stable. A noter que le ratio sur les dépenses totales continue de baisser à 5,0 %.

1-3.2. EVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2020

Pour 2020 les charges générales devraient avoir tendance à augmenter principalement en raison du **remboursement des intérêts d'emprunt et de l'augmentation des amortissements.**

1-4. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES EN PERSONNEL

1-4.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Le tableau ci-dessous résume la structure des effectifs du syndicat

	2018	2019	PROSPECTIVE 2020
FONCTIONNAIRES TITULAIRES	3	4,5*	4
AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTE PERMANENT	1	1	1
AUTRES AGENTS NON TITULAIRES	1	0,5	0
EFFECTIF TOTAL	5	6	5

*YC un agent en arrêt maladie puis en retraite.

L'année 2019 a été marquée par :

- le départ d'un agent en retraite pour invalidité fin juillet et le recrutement de l'agent qui le remplaçait jusqu'à présent.
- le renforcement de l'équipe par un agent mutualisé pour 30% avec LMV (gestion des quais mis à disposition)

Le tableau ci-dessous présente la répartition par filière pour 2020 :

FILIERE PROFESSIONNELLE	FONCTIONNAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	AUTRES AGENTS NON TITULAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1	
FILIERE TECHNIQUE	3	0	0
TOTAL	4	1	0

1-4.1. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges en personnel pour l'année 2019 et la prospective pour 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous

	2018	2019	PROSPECTIVE 2020
TRAITEMENT INDICIAIRE + INDEMNITE COMPENSATRICE HAUSSE CSG	120 097	120 725	130 000
SFT	913	1 262	1 900
REGIME INDEMNITAIRE	29 182	38 411	42 000
BONIFICATION INDICIAIRE	1 125	1 312	1 700
TOTAL	151 317	161 710	175 600

A ces charges se rajoutent les charges sociales, les coûts de formation, la médecine préventive, l'assurance du personnel, la protection sociale, etc.

Le temps de travail est de 1 607 h. Cette durée a été fixée par délibération n°14-14 du 07/03/2014 et modifiée par la délibération n°15-20 du 13/11/2015.

En 2019, quatre-vingt-trois heures supplémentaires ont été effectuées pour un coût de 2 846 €.

II. LES RECETTES TOTALES

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à 4 735 188 €. Elles sont en hausse de plus de 730 000 €, soit +18,25 %, par rapport à 2018. Elles intègrent des remboursements et pénalités diverses (pénalités sur marché de transport, remboursement d'une partie de la TGAP...)

Les recettes principales sont regroupées dans le tableau ci-dessous. On constate que ce sont les participations des communautés adhérentes qui représentent la plus forte part, soit plus de 95%.

Il est évident que ce sont les dépenses relatives à la gestion des OMR et en particulier à leur traitement (augmentation des coûts à compter de juillet 2019 d'environ 40 %) qui ont le plus impacté le calcul des montants des participations.

Comptes administratifs	2015	2016	2017	2018	2019
Chap. 70 - Prod. de services et vtes div.	63 200	63 935	67 753	42 051	18 998
Chap. 74 - Participations	3 534 342	3 668 287	3 535 206	3 815 000	4 586 349
Chap. 74 - Participations pour rbst dette	1 827	1 270	688	117	8 187
Chap. 75 - Autres produits	47 378				1
Chap. 76 - Produits financiers	55	31	43	52	52
Chap. 77 - Pénalités + rbst TLE	20 076	57 546	26 984	144 720	118 672
Chap. 013 - Atténuations de charges	23 328	32 783	31 247	20 010	2 930
Totaux	3 690 207	3 823 852	3 661 922	4 021 950	4 735 188

Il est rappelé que les participations des communautés sont établies au moment du vote du BP pour équilibrer les dépenses prévisionnelles et que ces participations sont réajustées en fonction des dépenses réelles de l'exercice précédent.

On note une poursuite de la baisse des recettes liées à la vente de matériaux résultant pour partie de la chute du cours du carton.

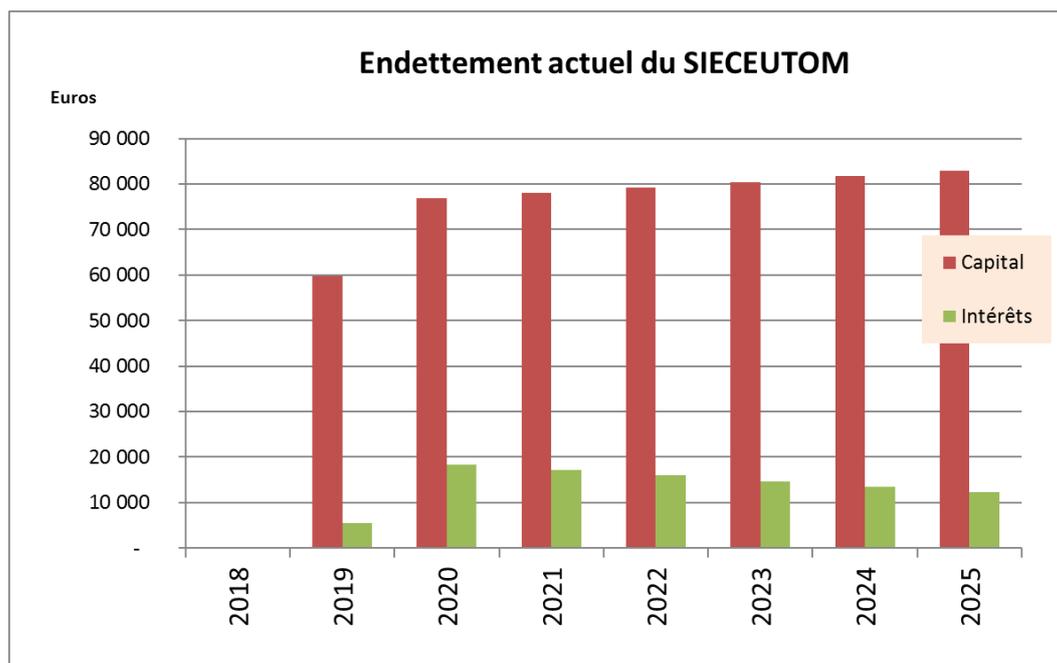
Pour information, le tableau ci-dessous rappelle le détail des participations des collectivités adhérentes.

	2015	2016	2017	2018	2019
LMV	1 898 342	1 873 702	1 803 808	2 108 768	2 415 400
CCPSMV	1 034 000	1 124 955	1 085 711	1 101 700	1 255 381
COTELUB	602 000	669 630	645 687	604 532	915 568
Totaux	3 534 342	3 668 288	3 535 206	3 815 000	4 586 349

III. ANALYSE DE LA DETTE

Le graphique ci-après présente le détail de la dette et de son évolution entre 2018 et 2025.

L'année 2019 marque le début du remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux de rénovation du quai de transfert du Grenouillet



En tout état de cause le montant remboursé (intérêts + capital) restera inférieur aux économies faites sur les coûts d'exploitation (arrêt du contrat avec Véolia et optimisation des ressources humaines).

INVESTISSEMENTS

I. TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU GRENOUILLET

1-1. RAPPEL DE L'HISTORIQUE

L'année 2017 a été consacrée à la réalisation des études de détail, aux études complémentaires (géotechnique, topographiques...), à l'obtention des autorisations administratives et du permis de construire ainsi qu'au lancement des consultations de travaux.

Conformément à la délibération prise lors du comité du 13 décembre, une demande d'emprunt à taux fixe pour un montant de 2 350 000 € correspondant à l'estimation du montant HT des travaux à l'issue du PRO a été effectuée et inscrite au budget 2018.

Les marchés de travaux ont été attribués après négociation au cours du premier trimestre 2018 avec un démarrage de chantier qui a eu lieu au deuxième trimestre 2018.

Le chantier a débuté par la construction des « quais provisoires » en vue d'assurer la continuité de service et s'est poursuivi par la démolition de la partie déchetterie. Sur le dernier trimestre 2018 ont commencé à être coulés les voiles béton des nouveaux bâtiments

Quelques missions d'assistance ou d'expertise technique ont été lancées en parallèle en vue de l'accompagnement du suivi des travaux : mission de coordination SPS, assistance technique pour des opérations de contrôle...

1-2. BILAN DE L'ANNEE 2019

Les travaux de construction des nouveaux bâtiments et la mise en place des équipements de transfert (trémies, compacteurs...) se sont poursuivis sur le premier semestre 2019.

Le déplacement de l'activité sur les nouvelles installations a débuté au 1^{er} août 2019 par la mise en service des trémies pour le transfert des OMr.

Cette étape a permis d'enchaîner avec la démolition des anciens bâtiments puis par la finalisation des réseaux et voiries.

A compter du mois de septembre les compacteurs ont été remis en service afin d'accueillir la collecte sélective sur la nouvelle installation.

Sur un plan budgétaire le remboursement des fonds mobilisés en 2018 a débuté mais il n'a porté que sur une faible part de l'emprunt alors qu'une réduction des dépenses liées à l'exploitation du site (arrêt des prestations de Véolia) a été effective à compter du 1^{er} août.

Parmi les autres investissements significatifs à noter :

- L'achat d'un engin pour la manutention des bennes (PACKMAT) => ref décision n°19-03 du 16/05/2019 : 134 768 € HT
- L'achat d'un chargeur télescopique => ref décision 19-25 du 26/11/2019 : 63 000 € HT

L'ensemble de ces investissements ont été financés par un emprunt de 240 000 € => ref décision 19-21 du 04/10/2019

II. AUTRES INVESTISSEMENTS

Pour 2020 les investissements prévus sont liés à la finalisation de l'installation et à la sécurisation de son fonctionnement :

- Divers équipements de sécurité des quais et d'équipement des bureaux

CONCLUSION GENERALE

Dépenses de fonctionnement

Le poste principal de dépenses de fonctionnement est celui lié à la gestion des OMR. Il a augmenté de l'ordre de +18,6 % en 2019 en raison principalement d'une augmentation des coûts de traitement suite au renouvellement du marché au 1^{er} juillet (augmentation d'environ + 40%). A cela s'est ajoutée une légère augmentation du tonnage global (+0,7%) en raison de la prise en charge de nouvelles communes de COTELUB.

Ces augmentations n'ont pas pu être compensées par la baisse des coûts d'exploitation résultant de la mise en service des nouveaux équipements.

A l'échelle de la déchetterie les dépenses globales augmentent de l'ordre de +5,3 % pour partie en raison d'un mode de fonctionnement dégradé en phase travaux (arrêt du compactage...). Les apports n'augmentent que faiblement (+1,2%)

Au final on observe donc sur 2019 une augmentation des dépenses totales de l'ordre de +16,06%.

Sachant que les dépenses dépendent principalement de la production de déchets et des prix unitaires des marchés, les perspectives pour 2020 sont les suivantes :

- Concernant la production des ordures ménagères sur le périmètre actuel, il est difficile de prévoir une tendance compte tenu de la hausse des tonnages en 2018 et de la stabilisation observée en 2019. En tout état de cause, l'évolution de périmètre de COTELUB qui va porter sur une année complète conduira à une augmentation globale des tonnages à transporter et à traiter.
- La hausse très significative du prix du traitement (de l'ordre de + 40 %) résultant du renouvellement du marché de traitement va porter sur une année complète en 2020 (6 mois sur 2019) et impacter les dépenses de fonctionnement.
- Pour ce qui est de la collecte sélective, il faut considérer une poursuite de l'augmentation des tonnages de l'ordre de 5 à 8 % selon les produits qui entrainera à la hausse les dépenses associées.

A noter que les économies observées fin 2019 en matière de coûts d'exploitation du site du Grenouillet suite à la mise en service des nouvelles installations vont se poursuivre sur une année pleine en 2020.

Dépenses d'investissement

Le remboursement des emprunts ayant permis le financement des différents investissements a débuté pour partie fin 2019

Il va atteindre son taux plein à partir de 2020 mais sera plus que compensé par les économies faites en matière de coûts d'exploitation.

-OO-